



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2024

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio,
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine donne pouvoir à Mme CURTIUS Anick,
M. LESOT Richard donne pouvoir à M. CARRERA Yohann
M. PANISSET Didier donne pouvoir à M. DESCHAMPS Jean-Paul

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2024-02-04 DOMAINE ET PATRIMOINE - Acquisitions : **Acquisition par la commune des parcelles C1215 et C1216 aux lieuxdits le Fontany et la Roche**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir la parcelle C1215 sise au lieudit le Fontany d'une surface de 1 355 m², et la parcelle C1216 sise au lieudit la Roche d'une surface de 264 m², préemptées en vente par la SAFER, au profit de la commune.

La description du projet est la suivante : « préservation des espaces naturels sensibles, préserver le périmètre de captage d'eau communale situé à proximité immédiate, s'engage à défricher partiellement et se comporter en bailleur au profit d'un exploitant agréé par la SAFER avec des préconisations environnementales adaptées au classement N1A (espace naturel sensible); s'engage à démolir la bâtisse en état de ruine et ne permettre aucune reconstruction sur l'ensemble de la propriété ».

Le prix de cette cession s'élève à 1.3959 € le m² soit 2 260 € pour une surface totale de 1 619 m², décomposé pour information comme suit :

- Prix d'acquisition net vendeur : 800 €
- Frais de notaire à l'acquisition : 460 €
- Frais d'intervention SAFER : 1 000 €

Conseil Municipal n° 02
Délibération n° 2024-02-04

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

ID : 074-217402346-20240327-DEL_2024_02_04-DE



Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acquisition desdites parcelles et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les procédures et démarches, signer tout avant-contrat et acte afin d'acquérir ledit bien

Nombre de votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le 28 mars 2024

Certifié exécutoire le 29 mars 2024

Transmis en Préfecture le 1/04/2024